



Communauté de Communes
YONNE NORD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 089-248900896-20260430-2026_53-DE

S²LO

N° 2026.53
**AFFAIRES
GÉNÉRALES**

L'an deux mille vingt-six, jeudi 30 avril 2026, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 24 avril 2026, se sont réunis en salle communautaire de Pont sur Yonne (52 Faubourg de Villeperrot 89140 Pont sur Yonne), sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN.

En exercice : 38

Présents : 26

Votants : 31

Étaient présents (titulaires) : Mesdames et Messieurs Fouet, Bakari-Baroini, Valenti (Champigny), Devinat (Chaumont), Rangdet (Courlon sur Yonne), Sylvestre (Cuy), Gonnet (Evry), Babouhot (Gisy les Nobles), Marty (La Chapelle sur Oreuse), Guéret (Michery), Danjon (Pailly), Gesserand (Perceneige), Lesaffre (Plessis Saint Jean), Léonard, Laurent, Joly (Pont sur Yonne), Martin O. (Serbonnes), Martin L., Viana (Sergines), Spahn (Villeblevin), Berthy (Villemanoche), Laventureux (Villenavotte), Benchabane, Piète (Villeneuve la Guyard), Nezondet (Vinneuf)

Était présente (suppléante) : Madame Couture Esquerre (Saint Sérotin)

Étaient absents (titulaires) : Mesdames et Messieurs, Denisot (Compigny), Dorte, Cristovao, (Pont sur Yonne), Talvat, Horsin (Thorigny sur Oreuse), Humblot, La Coste de Fontenilles (Villeblevin), Coutouly, Cochennec, Sineau (Villeneuve la Guyard), Hautecoeur (Villeperrot), Sellier (Vinneuf)

Pouvoirs : Mme Cristovao à Mme Laurent, M. Dorte à M. Léonard, M. Horsin à Mme Gesserand, Mme Coutouly à M. Piète, Mme Cochennec à M. Benchabane

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Générale des Collectivités.

Objet : Désignation des membres de la commission des Finances

Le Conseil communautaire vu,

- le code général des collectivités territoriales,

Considérant,

- la nécessité de créer une commission des Finances chargée d'examiner les questions relatives à la préparation, au suivi et à l'exécution des questions financières de la collectivité,
- que le Président de la commission organise les débats et anime la commission afin que les échanges entre élus aboutissent à l'éclairage politique du conseil communautaire,

Entendu l'exposé des motifs,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents :

➤ **DÉCIDE** de retenir la composition suivante pour les membres :

- Le Président, les Vice-Président(e) et les Maires de la Communauté de Communes Yonne Nord

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture de Sens le 5 mai 2026 et de sa publication légale le 5 mai 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

➤ **DÉSIGNE** comme membres de la commission des finances :

THIERRY SPAHN	Président
LAURIE COUTOULY	1 ^{ère} Vice-Présidente
SYLVAIN NEZONDET	2 ^{ème} Vice-Président
LAURENT MARTY	3 ^{ème} Vice-Président
GREGORY DORTE	4 ^{ème} Vice-Président
PHILIPPE LEONARD	5 ^{ème} Vice-Président
RENÉ FOUET	Maire de Champigny
CATHERINE DEVINAT	Maire de Chaumont
JEAN-MICHEL DENISOT	Maire de Compigny
CHRISTINA RANGDET	Maire de Courlon sur Yonne
FRANCOIS SYLVESTRE	Maire de Cuy
JEAN-CLAUDE GONNET	Maire d'Evry
PATRICK BABOUHOT	Maire de Gisy les Nobles
BRIGITTE GUÉRET	Maire de Michery
VERONIQUE DANJON	Maire de Pailly
FLORENCE GESSERAND	Maire de Perceneige
AMANDINE LESAFFRE	Maire de Plessis Saint Jean
LE GAC JACQUES	Maire de Saint Sérotin
OLIVIER MARTIN	Maire de Serbonnes
LOIC MARTIN	Maire de Sergines
ANGELIQUE TALVAT	Maire de Thorigny sur Oreuse
CHRISTOPHE BERTHY	Maire de Villemanoché
CLAUDE LAVENTUREUX	Maire de Villenavotte
TATIANA HAUTECOEUR	Maire de Villeperrot

➤ **DIT** que la commission des finances sera chargée d'examiner les dossiers relatifs au budget, au compte administratif, ainsi qu'à toute question financière soumise par le Président

Pour copie certifiée conforme,
Le Secrétaire de Séance, Laurent MARTY



Le Président, Thierry SPAHN

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture de Sens le 5 mai 2026 et de sa publication légale le 5 mai 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>